

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7801
2 mars 1967

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 2 MARS 1967 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 940 du 21 février 1967, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

- Le 20 décembre 1966, à 7 h 25, un bâtiment de guerre des forces armées américano-sudvietnamiennes a pénétré dans les eaux territoriales khmères entre Koh Por et Koh Ang Krang. Ce bâtiment ne s'est retiré vers les eaux sudvietnamiennes qu'à la suite du tir effectué par les éléments khmers de défense de l'île.

- Le même jour, à 17 heures, un autre bâtiment de guerre des mêmes forces a violé les eaux territoriales khmères près du poste de guet cambodgien de Koh Poulowai. Après avoir fait le tour de l'île, ce bâtiment s'est retiré vers le large.

- Le 30 décembre 1966, à 10 heures, cinq soldats des forces armées américano-sudvietnamiennes du poste de Ong Truong, déguisés en civil, armés chacun d'un pistolet, ont pénétré à environ 700 mètres à l'intérieur du territoire khmer dans le village de Sramâr, Khum de Khet, Srok de Kompong Rau, Province de Svay Rieng et y ont enlevé sept buffles appartenant aux habitants khmers du lieu.

- Le 2 janvier 1967, vers 8 h 30, des éléments des forces américano-sudvietnamiennes venant du poste de Ap-Chanh (Hau Nghia), ont pénétré à environ 600 mètres à l'intérieur du Cambodge, dans le Khum de Prasat, Srok de Svay Teap, Province de Svay Rieng, et ont tiré plusieurs coups de feu sur les villageois khmers qui étaient en train de travailler leur rizière. Un villageois nommé Chhoeung Sok, âgé de 20 ans, a été gravement blessé à la jambe gauche au cours de cette fusillade.

- Le même jour à 12 heures, des éléments des forces armées américano-sudvietnamiennes en poste sur l'île Cu Lao, en face du poste khmer de Bac Nam, Province de Kandal, ont tiré plusieurs coups de feu en direction du territoire cambodgien, blessant mortellement un Cambodgien, coolie de la pêche de Bac Nam.

- Le 3 janvier 1967, à 7 heures, 10 hélicoptères des forces armées américano-sudvietnamiennes ont mitraillé et tiré aux roquettes sur les Forces nationales khmères de défense du village de Traok Bèk, Srok de Romeas Hek, Province de Svay Rieng, blessant grièvement un défenseur et un buffle.

- Le même jour, à 12 heures, a lieu, en territoire khmer, un accrochage de 15 minutes entre les quinze soldats des forces armées américano-sudvietnamiennes du poste de Long Krot et les éléments khmers des Forces nationales de défense, dans le Khum de Banteay Kraing, Srok de Kompong Rau, Province de Svay Rieng.

- Le 4 janvier 1967, à 17 h 50, une compagnie des forces armées américano-sudvietnamiennes du poste de Kinh Thay Bang en patrouille a tiré au canon sur le territoire khmer. Plusieurs obus sont tombés dans le village de Veang Keo, Khum de Sampeou Puon, Srok de Koh Thom, Province de Kandal. Cet acte criminel a causé un mort (une femme) et un blessé, parmi la population dudit village.

- Le 6 janvier 1967, à 6 heures, les forces armées américano-sudvietnamiennes, estimées à un bataillon, appuyées par leurs forces aériennes au cours de leur déplacement le long de la frontière, ont tiré plusieurs obus et balles sur le territoire cambodgien dans Tonlé Tauch, Khum de Koh Rokar, Srok de Peamchor, Province de Prey-Véng.

- Le même jour, à 10 h 30, trois avions skyraiders des forces armées américano-sudvietnamiennes ont mitraillé et largué six bidons de napalm et une trentaine de roquettes sur le territoire cambodgien à 200 mètres environ en deça de la ligne de démarcation, dans le Khum de Koh Rokar, Srok de Peamchor, Province de Prey-Véng. Une cabane et un filet de pêche ont été détruits.

- Le même jour, à 11 heures, les forces armées américano-sudvietnamiennes du poste de Kinh Thay Bang ont tiré au canon sur le territoire khmer. Deux obus sont tombés à environ 200 mètres à l'intérieur du Cambodge, dans le village de Veang Keo, Khum de Sampeou Puon, Srok de Koh Thom, Province de Kandal. La ligne télégraphique a été coupée par les éclats d'obus.

- Le 7 janvier 1967, à 9 heures, une cinquantaine de soldats des forces américano-sudvietnamiennes du poste de Lon Khot ont pénétré dans le territoire cambodgien et ont eu un accrochage de cinq minutes avec les éléments khmers des Forces nationales de défense à environ 1 200 mètres à l'intérieur du Cambodge, dans le village de Keo Cheas, Khum de Banteay Kraing, Srok de Kompong Rau, Province de Svay Rieng.

- Le même jour, de 17 h 5 à 19 heures, des éléments des forces armées américano-sudvietnamiennes du poste de Kinh Thay Bang ont tiré au canon sur le territoire khmer. Huit obus sont tombés aux environs du poste de la Garde provinciale de Veang Keo, Khum de Sampeou Puon, Srok de Kch Thom, Province de Kandal. Deux porcs ont été tués.

- Le 9 janvier 1967, vers 6 h 40, des éléments des forces armées américano-sudvietnamiennes du poste de Rung Dau (Hà Nghia), ont pénétré à une profondeur de 800 mètres environ à l'intérieur du Cambodge, dans le Khum de Bavet Kandal, Srok de Svay Teap, Province de Svay Rieng. Après un accrochage d'une quinzaine de minutes avec les éléments des Forces nationales de défense, ces soldats vietnamiens se sont retirés au Sud-Vietnam.

- Le même jour, à 9 heures, des éléments des forces armées américano-sudvietnamiennes ont pénétré à une profondeur de 500 mètres environ à l'intérieur du Cambodge, dans le village de Tuol Tatoum, Khum de Ta Or, Srok de Kirivong, Province de Takéo, et ont tiré sur les éléments khmers des Forces nationales de défense du lieu. Trois éléments khmers ont été blessés dont un emmené par les intrus.

- Le même jour, vers 13 heures, des éléments des forces armées américano-sudvietnamiennes ont pénétré à une profondeur de 800 mètres environ à l'intérieur du Cambodge, dans le village de Bakrong, Khum de Banteay Kraing, Srok de Kompong Rau, Province de Svay Rieng. Ils ont tiré sur les éléments khmers mixtes du lieu, blessant un garde provincial.

- Le même jour, vers 15 heures, au cours de leur déplacement le long de la frontière pour couper des bambous, trois habitants cambodgiens du village de Doeum Run, Khum de Doeum Run, Srok de Romeas Hèk, Province de Svay Rieng, ont

sauté sur une grenade piégée par des éléments des forces armées américano-sudvietnamiennes à un endroit situé à environ 200 mètres en deçà de la ligne de démarcation, relevant des Khum, Srok et Province sus-cités. Un habitant a été tué et les deux autres blessés.

- Le 22 janvier 1967, à 8 heures, des éléments des forces armées américano-sudvietnamiennes venant du poste de Khanh An (Chaudoc) ont au cours de leur déplacement le long de la frontière, tiré sur le poste khmer de la garde provinciale de Tuk Vil, village de Bac Nam, Khum de Prek Torlea, Srok de Koh Thom, province de Kandal. Un villageois cambodgien a été gravement blessé à la cuisse.

- Le 6 février 1967, vers 8 h 30, des éléments des forces armées américano-sudvietnamiennes du poste de Trapho (Kien Giang), ont, au cours de leur déplacement le long de la frontière, tiré sur le village cambodgien de Kompong-Veal, Khum de Prek Kroeus, Srok de Kompong Trach, Province de Kampot. Un habitant du village précité, nommé Loch Pen a été gravement blessé à la cuisse gauche, alors qu'il était en train de travailler dans son champ de pastèques dans ledit village situé à environ 200 mètres à l'intérieur du Cambodge. Les instrus ont, ensuite, pénétré dans le territoire khmer jusqu'au champ de pastèques et emmené en captivité le blessé vers leur poste de Trapho. La victime a été relâchée le même jour.

- Le 15 février 1967, vers 17 heures, une vingtaine de soldats des forces armées américano-sudvietnamiennes se sont infiltrés dans le territoire cambodgien, jusqu'à environ 800 mètres en deçà de la ligne de démarcation, dans le Khum de Kset, Srok de Kompong Rau, Province de Svay Rieng et ont tiré sur les paysans khmers en train de s'y adonner aux travaux champêtres, tuant deux d'entre eux sur le coup.

Le Gouvernement royal a élevé une protestation énergique et indignée contre ces violations répétées des eaux territoriales et du territoire cambodgiens, suivies d'actes criminels d'agression commis sauvagement par les forces américano-sudvietnamiennes à l'encontre des paisibles paysans khmers sans défense et a exigé que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Viet-Nam prennent les mesures qui s'imposent en vue d'y mettre fin sans délai.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) Huot SAMBATH